

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY  
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2024-004

**OBJET :** Arrêté d'alignement de la parcelle cadastrée section AH n°175 avec le stade de football municipal, parcelle AH n°84 , situées à Aunay/Odon commune déléguée de Les Monts d'Aunay

**Le Maire de Les Monts d'Aunay**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment l'article L3111.1,

**VU** la délibération en date du 25 mai 2020 portant sur la délégation de pouvoir au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT

**Considérant** le procès-verbal élaboré par le Cabinet Géosat, géomètre expert domicilié à Fleury/Orne, concourant à la délimitation d'une parcelle, cadastrée section AH n°175 avec la parcelle AH n°84 du domaine public communal, parcelles situées à Aunay/Odon commune déléguée de Les Monts d'Aunay.

**ARRÊTE**

- ARTICLE 1 :** La limite de fait de l'ouvrage public municipal (AH n°84 – stade de football municipal) est constatée par la nouvelle implantation des bornes A et B, conformément au plan de délimitation approuvé et visé, annexé au présent arrêté.
- ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera exécutoire qu'en présence du procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques également annexé.
- ARTICLE 3 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
- ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Commune et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
- ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Le Cabinet Géosat,
  - La Directrice Générale des Services,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Aunay/Odon,  
Commune déléguée de Les Monts-d'Aunay,  
Le 4 janvier 2024

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

